Le ministre français des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, et le Président de la République de Madagascar, Andry Rajoelina

Dès cette première ligne, je préfère vous avertir : oui, le Président Andry Rajoelina possède une volonté de fer dans le sens du développement effectif de Madagascar. Il a plusieurs atouts en mains mais *quid* des ressources humaines et des moyens financiers autour de lui, pour les premières et encore à trouver pour les seconds ? Là est ma question et celle, surtout, de l'opinion publique. En partant du principe que gouverner c'est prévoir, les démarches entreprises depuis son accession au pouvoir, en janvier 2019, sont en contradiction avec sa personnalité même de jeune décideur décidé à faire bouger les choses, et la situation s'aggrave à cause du manque flagrant de culture et de curiosité d'un entourage au premier degré en qui il a confiance les yeux fermés mais qui, en réalité, lui ferment les yeux -et les oreilles- avec des flatteries ineptes, au nom de l'incompétence masquée par des actions bien arrosées de poudre de perlimpinpin. C'est quoi? Il s'agit d'un remède prétendument miraculeux mais totalement inefficace. Le drame socio-économique de Madagascar repose sur un attentisme chronique doublé d'un manque de suivi-évaluation strict et triplé d'une carence en sanctions exemplaires. Il est grand temps de remédier pour de bon à tout cela. Sinon, rien n'ira jamais plus. Essayons.

Ayant déjà entamé un livre sur les 365 jours du président Andry Rajoelina au pouvoir, j'ai décidé de suspendre ce projet car il y a plus urgent. Oui. Il s'agit de cette affaire des îles malagasy dans le Canal du Mozambique dont le dernier épisode est la visite, le 20 février 2020, du ministre français des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian. Elle vient de démontrer que l'Histoire reste un éternel recommencement, au bénéfice de l'ancienne puissance colonisatrice. Je me donne moins d'un mois pour publier un livre rédigé en malagasy, sur les étapes concernant une affaire que l'ONU a, elle-même, dénommé «îles malgaches». Ayant participé à trois Assemblées générales au siège des Nations Unies à New York, j'ai pu y tisser un réseau

de connaissances qui m'a permis de faire des recherches très poussées concernant ces îles appartenant à Madagascar, au peuple malagasy. Ce dossier contient quelques extraits des résultats de ces recherches qui feront donc l'objet d'un prochain ouvrage... Allons-y.

Depuis 1896, les îles dénommées Éparses étaient rattachées, pour leur administration, à la Colonie française de Madagascar. 64 ans plus tard, par décision unilatérale du Général Charles De Gaulle, le décret du 1er Avril 1960 (Note: 2 mois avant le retour de l'Indépendance de la Grande île, le 26 juin 1960) place ces îles sous l'autorité directe du ministre français de l'Outre-mer, le préfet de La Réunion étant alors chargé de leur administration (qui sera transférée en 2005 à l'administrateur devenu, depuis, préfet des TAAF-Terres australes et antarctiques françaises). L'affirmation de cette souveraineté française sur ces îles Éparses ne fera l'objet d'aucune contestation par Madagascar jusqu'au milieu des années 1970 et l'arrivée au pouvoir de Didier Ratsiraka, dans un contexte prononcé de rupture avec l'ancienne puissance coloniale. Sous l'impulsion de cet ancien attaché militaire à l'ambassade de Madagascar à Paris, la Grande île portera tout d'abord ses nouvelles revendications territoriales, en 1978, au niveau de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et du Mouvement des non-alignés (MNA), avant de faire endosser sa position par la résolution 34/91 de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) du 12 décembre 1979 (Passage lu dans *"La Revue maritime"*
n°504, décembre 2015, p. 70-87, ird-01414230).

Ce 12 décembre 1979, la France est invitée à négocier avec Madagascar concernant les îles éparses. Le contenu de la résolution 34/91 de ce 12 décembre 1979, est limpide. Titre : *« Question des îles Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India »*
. Cette résolution
«invite le Gouvernement français à entamer, sans plus tarder, des négociations avec le Gouvernement malgache, en vue de la réintégration des îles précitées,
qui ont été séparées arbitrairement de Madagascar
»
.
Cette résolution 34/91 est adoptée par vote à 93 contre 7 avec 36 abstentions. Le 30 novembre 1979, un autre vote a eu lieu et la résolution est toujours adoptée à 74 contre 6 avec 34 abstentions (in UN Yearbook 1979 UN/1979/P1_SEC1, page 268 à 270).
Il convient, toutefois, de rappeler que les résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU (AGNU) n'ont pas de valeur juridique contraignante en droit international public, contrairement aux résolutions du Conseil de sécurité (
«
Security Council
»
).

Ainsi, depuis cette année 1979, il y a 41 ans, le sujet est systématiquement renvoyé à l'année suivante avec, à chaque fois, l'immuable motif suivant : ***« les délégations française et malgache sont en consultation régulière***
»
. Donc, en raison de ce contact périodique qui se poursuit entre les deux gouvernements, la question îles glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassa da India n'a jamais été discuté en AG durant l'année en cours.

Cette situation a perduré, nous amenant à l'an 2004 où, soudain, *« d**ans le cadre d'un gentle man's agreement***
diplomatique négocié sous les présidences de Marc Ravalomanana et de Jacques Chirac et prévalant jusqu'en 2014),
Madagascar et la France avaient convenu de ne plus faire débattre l'AGNU sur la question des îles Éparses,
qui restait cependant inscrite à son ordre du jour et chaque année faisait l'objet d'une décision de report
»
(Jean-Marc Chataigner, ancien ambassadeur de France à Madagascar :
«
Les
îles Éparses
: enjeux de souveraineté
et de
cogestion
dans l'océan Indien
»
in
«
La
Revue
maritime
»
n°504, décembre 2015, p. 70-87, ird-01414230).

A cette époque, la France n'était pas du tout pour l'adhésion de Madagascar à la SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe) dont le poids lourd reste l'Afrique du Sud considérée comme *«le bras armé de la diplomatie anglo-américaine»* de la région. Il faut aussi se rappeler qu'en 2005, le groupe français Bolloré avait perdu la concession du port de Toamasina. Or, la France était le premier partenaire économique de Madagascar avec près de 600 entreprises françaises implantées sur l'île, qui employaient près de 100.000 personnes. Et, au titre de l'initiative des Pays pauvres très endettés (IPPTE) Madagascar avait bénéficié d'une remise de 2,5 milliards USD de sa dette publique, dont 500

millions au compte de la France.

Tous ces gestes de la France de Jacques Chirac a permis à Marc Ravalomanana de créer l'illusion et de faire croire qu'il était un président de la république exceptionnel. Mais, au fil du temps, la réalité a démontré que c'est la plupart des entreprises françaises sur place qui a bénéficié du pseudo libéralisme économique qu'il avait initié. Souvenons-nous de la détaxation... On connaît la suite et la fin minable d'un président qui n'a jamais tenu parole depuis les accords de Dakar de 2002... Concernant Andry Rajoelina, il ne pouvait pas faire grand'chose étant donné que, de 2009 à 2014, il était le président d'un régime de transition partagé avec tous les partis au pouvoir existant à Madagascar. Celui qui ose dire le contraire est un vaurien qui ne vaut rien. A commencer par Marc Ravalomanana et son parti Tim en total perdition.

Une fois au pouvoir, en janvier 2014, Hery Rajaonarimampianina lui, n'aura fait que suivre les traces de la traîtrise de Marc Ravalomanana. Pourtant, en octobre 2013 dans le cadre de ses propagandes (le mot est juste ici), avant d'avoir été élu président de la république, il avait martelé : *«Je vais me battre, me battre dur et fort, avec le peuple derrière moi, pour que les Iles Eparses nous soient restituées». Entre un traître et un menteur, il n'y a eu aucune différence sur le sort des quatre îles. Une fois au pouvoir donc, l'ami Hery s'est mis à baragouiner, mais cela a permis de savoir à quel point il était un président de la république menteur doublé d'un lâche* : *«Ce n'est pas facile de demander leur restitution, depuis 40 ans. Nous avons fait beaucoup de bruit sans résultat. Est-ce que faire du bruit nous les rendra ? Si les Français disent qu'elles leur appartiennent, pourquoi le Président Chirac a proposé une cogestion? Si elles étaient la vraie propriété de la France, est-ce que, même une seconde, il aurait fait allusion à une cogestion? »*
. Pour sa punition, il finira avec le score minable de 08% au premier tour de l'élection présidentielle de 2013. Nous savons tous pourquoi, à présent.

Ainsi, les îles malagasy éparpillées dans le Canal du Mozambique n'auront fait l'objet d'aucune attention de la part des dirigeants d'après la chute de Ravalomanana et jusqu'au 29 mai 2019, date à laquelle le Président Andry Rajoelina est reçu au palais de l'Elysée par le Président Emmanuel Macron. Les déclarations du Président Rajoelina de ce jour, resteront historiques et dans les annales de l'Histoire politique de Madagascar. En voici les extraits à retenir :
«Les relations bilatérales entre la France et Madagascar seront transformées en un réel partenariat (...). Les îles éparses sont une question d'identité nationale (...). Je demande en mon nom personnel, et au nom des 25 millions de Malgaches, la gestion ou la restitution des îles éparses.
Et, dans cette optique, une commission mixte sera mise sur pied afin de trouver cette solution commune»
.

Réponse du Président Emmanuel Macron, à propos de cette commission mixte : *«Elle sera mise sur pieds le plus tôt possible. Ce sera un travail conjoint, totalement partenarial et ce sera un bel aboutissement»*
. Lequel? Nul ne le sait jusqu'à maintenant. En tout cas, il était clair que le président Andry Rajoelina voulait faire l'Histoire de Madagascar afin de ne plus la subir.

De ce patriotisme malagasy sans faille, pourtant, le Président Macron va en casser l'élan sur la Grande Glorieuse, une des îles l'archipel malagasy des Glorieuses, sur laquelle il a déclaré, le 23 octobre 2019: *« On va dire que je suis déconnecté parce que je suis à la plage, alors qu'il y a des grèves en métropole, mais non, ici c'est la France, ce n'est pas une idée creuse ».*
ICI C'EST LA FRANCE ! Commentaires de Radio France internationale à cela :
«Une réaffirmation sans équivoque de la souveraineté française sur un territoire que revendique Madagascar et pour lequel il a été convenu en mai dernier par les deux présidents que des négociations commenceraient cette année»
. Ce n'est que le lendemain, 24 octobre 2019, qu'on peut lire la réaction du Président Rajoelina sur son compte Twitter :
« Le respect de l'intégrité territoriale et la défense de nos intérêts passent par le dialogue ».

Après cette première déclaration contraire à l'éthique de la parole donnée, du président français, pourtant, la première réunion de la commission mixte malagasy-française, concernant les îles malagasy éparpillées dans le Canal du Mozambique, a bien lieu le lundi 18 novembre 2019 au Palais de Premier ministre Rainilaiarivony sis à Andafiavaratra. Voici le nom des membres des deux délégations.

GRAND FORMAT ICI

Pour Madagascar

Christian Ntsay*, Premier ministre, Chef de la délégation*

Pr Raymond Ranjeva, Président de l'Académie malagasy, ancien vice-président de la Cour internationale de justice (CIJ) de La Haye aux Pays-Bas

Vice-amiral Louis Antoine de Padoue Ranaivoseheno, Secrétaire général du ministère de la Défense nationale

Capitaine de vaisseau Jean Edmond Randrianantenaina, Directeur général de l'APMF (Agence portuaire maritime et fluviale)

Dr Djacoba Liva Tehindrazanarivelo, Professeur et Expert en droit international et en relations internationales (actuel ministre des Affaires étrangères)

Eric Soloherinaina Ratsimbazafy, Chargé d'études et coordinateur du Centre d'études et d'analyses stratégiques au ministère des Affaires étrangères.

Pour la France

Marcel Escure, Ambassadeur chargé de la coopération régionale dans l'océan Indien, Chef de la délégation

Christophe Bouchard, Ambassadeur de France à Madagascar

Rémi Marchaux, Ministre plénipotentiaire, Directeur pour l'Afrique et l'océan Indien au sein du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Arnaud Suquet, Conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur d'Afrique australe et de l'océan Indien à la direction d'Afrique et de l'océan Indien au sein du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Didier Ortolland, conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur de la sous-direction du droit de la mer, droit fluvial et des pôles au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Jean Pierre Balcou, administrateur civil hors classe, sous-directeur des affaires juridiques et institutionnelles à la Direction générale des outre-mer au conseil d'administration de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides.

Jusqu'à aujourd'hui, samedi 22 février 2020, il n'y a pas eu de seconde concertation pourtant prévu à Paris. Par contre, lors du conseil de gouvernement du 3 décembre 2019, au palais de Mahazoarivo, le Premier ministre Christian Ntsay a annoncé la tenue d'une concertation nationale, faisant suite à une initiative prise suite à la décision du conseil des ministres du 7 août 2019. Cette concertation nationale, dénommée « Dinika Nosy Malagasy Ampitao ny hevitrao » , a eu lieu au CCI Ivato, du 9 au 11 décembre 2019, avec quelque 1.200 participants venus des quatre coins de Madagascar, en présence du Président Andry Rajoelina à la cérémonie de clôture . Il s'agissait de rassembler toutes les idées autour de l'enjeu de souveraineté malagasy sur ces îles. Ce, en prélude à cette seconde concertation parisienne qui n'a pas vu le jour. Ainsi, par exemple, la renomination de ces îles comme suit : Nosy Bedimaky pour Bassas Da India, Nosy kely pour Juan de Nova, Nosy Ampela pour Europa et Nosy Sambatra pour les Glorieuses.

Mais il faut se rappeler que le 3 décembre 2019, le Président Macron remet le couvert de la contradiction envers lui-même, en annonçant la mise en place d'une station de recherche sur les îles éparses en 2020. Et, le 13 février 2020, à Chamonix, sur le Mont-Blanc, il confirme la création d'une réserve naturelle nationale dans les îles Glorieuses d'ici juin 2020, mois de la célébration des 60 ans du retour de l'Indépendance de Madagascar. En précisant: «C'est une présence scientifique indispensable» . Étrangement, il n'y a eu de très peu de réaction à cette infamie dans les médias et chez les dirigeants de Madagascar. L'effet de l'annonce a été anesthésiant.

Dans la foulée, une semaine après la déclaration de Chamonix du président Macron, le ministre français des Affaires Étrangères, Jean Yves Le Drian, débarque à Madagascar avec, dans sa valise, 240 millions d'euros dont la moitié sous forme de dons... Voici ce qu'on peu lire dans le communiqué officiel de la direction de la communication de la Présidence de Madagascar: « (...) L a France a décidé de mobiliser pour les quatre années à venir, 240 millions d'euros pour la mise en œuvre des projets prioritaires inscrits dans le Plan Emergence de Madagascar (PEM). La moitié de cette enveloppe sera offerte à titre de dons, et l'autre moitié à titre de prêt et sera activée par l'Agence française de Développement (AFD)
(...)
»
.

Il faut préciser que l'AFD est, depuis toujours, avec la région Ile-de-France, un partenaire privilégié de la Commune urbaine d'Antananarivo dirigé par Naina Andriantsitohaina, ancie ministre des Affaires étrangères. Lors de son interview, le ministre Jean-Yves Le Drian ne s'est pas empêché de déclarer : « 240 millions d'euros, ce n'est pas rien »... Ce pseudo-père Noël se serait-il trompé de date, ma parole? En tout cas, ce n'est pas du domaine du langage diplomatique mais c'est carrément se payer la tête des pauvres Malagasy. Par ailleurs, sur son compte Twitter, le ministre Le Drian a écrit :
«Rencontre très positive avec le Président de la République @SE Andry Rajoelina à Madagascar».
A quoi fait-il allusion ?

Franchement, je ne vais pas y aller par quatre chemins pour vous dire que si j'étais à la place du Président Rajoelina, j'aurai déjà été dans le Sud de la Grande île confronté à une grave pénurie en eau potable, et j'aurai laissé à mon nouveau ministre des Affaires étrangères le soin d'accueillir son égal. Surtout que, concernant les îles malagasy, la suite nous fera faire un formidable bond de 40 ans en arrière.

En effet, voici ce qu'on lit dans le communiqué officiel de la Présidence de Madagascar à propos de Jean-Yves Le Drian et ces îles : «Lors d'une brève interview, le MAE français a évoqué les négociations en cours entre la France et Madagascar concernant la restitution des îles malgaches de l'Océan Indien. Jean-Yves Le Drian de soutenir que "les négociations vont se poursuivre en confiance, en amitié et en clarté. Selon ses dires, la question des îles éparses mérite une discussion approfondie».

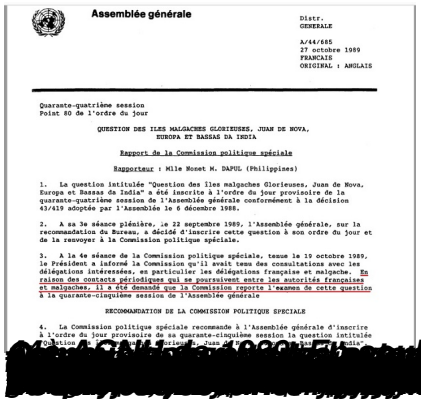

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/685
27 octobre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
Point 80 de l'ordre du jour

QUESTION DES ILES MALGACHES GLORIEUSES, JUAN DE NOVA, EUROPA ET BASSAS DA INDIA

Rapport de la Commission politique spéciale

Rapporteur : Mlle Monet M. DAPUL (Philippines)

1. La question intitulée "Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India" a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale conformément à la décision 43/419 adoptée par l'Assemblée le 6 décembre 1988.

2. A sa 3e séance plénière, le 22 septembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Commission politique spéciale.

3. A la 4e séance de la Commission politique spéciale, tenue le 19 octobre 1989, le Président a informé la Commission qu'il avait tenu des consultations avec les délégations intéressées, en particulier les délégations française et malgache. En raison des contacts périodiques qui se poursuivent entre les autorités françaises et malgaches, il a été demandé que la Commission reporte l'examen de cette question à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale

RECOMMANDATION DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE

4. La Commission politique spéciale recommande à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-cinquième session la question intitulée

[redacted]